

PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE

LUXEMBOURG

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

2007-2010

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION 2007-2010 (PIC)
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	1
2.	OBJECTIFS DU PIC	2
3.	LES SECTEURS PRIORITAIRES DU PIC	2
4.	LA CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE	5
5.	LES THEMATIQUES TRANSVERSALES	5
6.	CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	6
7.	LES MODES ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PIC	7
8.	PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC	8
9.	PLANIFICATION FINANCIERE DU PIC	9

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION 2007-2010 (PIC)
ENTRE LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET
LA REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

1. INTRODUCTION

Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre la RDP Lao et le Luxembourg en 1997, les relations bilatérales ont été enrichies au cours des dix dernières années par une intense coopération au développement.

Le programme de coopération au développement entre les deux pays est régi par l'**Accord général de coopération** signé à Vientiane, le 12 février 2000. Un premier **Programme Indicatif de Coopération (PIC)** couvrant la période 2002 à 2006 a été signé à Vientiane le 25 novembre 2003. Il a marqué une nouvelle période dans les relations de coopération caractérisée par une approche pluriannuelle plus cohérente et plus programmatique.

Le présent document renforce cette approche et vise à appuyer les efforts du Gouvernement de la RDP Lao en matière de développement et de réduction de la pauvreté. Les objectifs du PIC s'insèrent dans le cadre des priorités retenues dans le cadre de la **Stratégie Nationale pour la Croissance et l'Eradication de la Pauvreté (NGPES)** de la RDP Lao, des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** et de la **politique luxembourgeoise de coopération au développement** (cf. annexe 1).

Le **6^e Plan National de développement socio-économique 2006-2010** a l'objectif de réduire la proportion des familles pauvres à moins de 25 % d'ici 2010 et de supprimer complètement la pénurie alimentaire saisonnière. A l'horizon de 2020, le Laos ne veut plus figurer sur la liste des pays les moins avancés.

Le PIC prend encore appui sur les progrès réalisés en matière de développement ces dernières années en RDP Lao. En effet, la politique d'ouverture des « new economic mechanisms » mise en œuvre depuis 1986, a permis de réduire la prévalence de la pauvreté de près de la moitié au cours des quinze dernières années. Le taux de pauvreté a diminué de 45% au début des années 90 à 26% en 2004. Le développement du pays se reflète également par une croissance soutenue du PIB d'environ 6,2 % par an au cours des dernières années. La partie luxembourgeoise salue expressément ces progrès ainsi que les efforts entrepris au cours de ces dernières années par la partie lao pour y parvenir. La partie luxembourgeoise se déclare prête à continuer à soutenir ces efforts dans un souci de consolidation des acquis, mais également en vue de la réalisation de progrès additionnels dans les années à venir.

Le PIC vise également à promouvoir l'efficacité de l'aide en se référant plus particulièrement à la « **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide** ». Dans cet esprit, la partie luxembourgeoise adhère au « **Plan d'action pour une coordination et une harmonisation plus étroites** » de l'Union européenne qui a été adopté par les Etats membres et la Commission européenne. Le Luxembourg encourage la RDP Lao de développer son propre plan d'action dans ce domaine et est prêt à la soutenir dans cet effort. Dans ce contexte, le Luxembourg portera une attention accrue aux tables rondes sectorielles en RDP Lao.

2. OBJECTIFS DU PIC

Les objectifs stratégiques retenus dans le PIC sont le résultat du dialogue entre les deux parties et sont basés sur les expériences antérieures ainsi que sur les priorités définies par le gouvernement de la RDP Lao et la coopération luxembourgeoise.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif global : Eradiquer la pauvreté et favoriser le développement durable.

Objectif spécifique I : Appuyer le développement socio-économique équitable en RDP Lao, notamment dans les secteurs de la santé, du développement local, de l'éducation et du renforcement des ressources humaines.

Objectif spécifique II : Maximiser l'efficacité de l'aide par une meilleure coordination et harmonisation de l'aide et une utilisation plus efficiente des fonds du programme.

Le développement durable s'entend tel que défini par les Nations Unies dans le rapport Brundtland. Il comporte notamment :

- **un pilier économique** qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économiques,
- **un pilier social** qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale (il englobe notamment les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi et de culture) et
- **un pilier environnemental** qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

Les parties concentreront pour l'essentiel leurs efforts sur l'amélioration des conditions de vie des plus démunis de même que sur l'élimination des poches de pauvreté géographiques qui continuent d'exister en RDP Lao en dépit des progrès réalisés ces dernières années.

3. LES SECTEURS PRIORITAIRES DU PIC

La coopération entre le Luxembourg et la RDP Lao est guidée par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en RDP Lao. Dans ce but, le PIC 2007-2010 accorde la priorité aux secteurs sociaux suivants :

SECTEURS PRIORITAIRES

- Santé
- Education, formation professionnelle et renforcement des ressources humaines
- Développement local et bonne gouvernance locale

3.1 La santé

Le Laos se caractérise par une situation sanitaire encore précaire par rapport à ses pays voisins. Les principales causes de mortalité et de morbidité sont les maladies infectieuses et parasitaires tels que le paludisme, la pneumonie, la diarrhée, la méningite et la dengue hémorragique. Les maladies chroniques et les accidents de la route sont en augmentation et posent de plus en plus de problèmes au niveau de la santé publique. Les mortalités maternelle, infantile et des moins de 5 ans restent également élevées. Le taux de mortalité infantile est actuellement de 82 pour 1.000 naissances vivantes, le taux de mortalité maternelle est de 530 sur 100.000 et celui des enfants de moins de 5 ans est de 91 sur 1.000.

Pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et répondre aux besoins croissants de la population, les priorités du secteur de la santé viseront à réduire les épidémies, à diminuer l'ampleur et la gravité des maladies notamment infectieuses et parasitaires, à améliorer et à étendre les services de santé aux mères et aux enfants (prévention, accès et qualité des soins en priorité), ainsi qu'à former et à renforcer les compétences des professionnels de la santé.

En matière de développement du secteur de la santé, 12 priorités ont été définies à l'échelle du pays afin d'améliorer les performances du système de santé :

- l'information, l'éducation et la communication,
- le développement d'un réseau de services de santé en milieu rural,
- le renforcement des ressources humaines,
- la promotion de la santé materno-infantile,
- la vaccination,
- l'accès à l'eau potable,
- le contrôle des maladies à caractère endémique,
- le VIH/SIDA,
- la mise en place de fonds de roulement en médicaments dans les villages,
- la sécurité alimentaire,
- la complémentarité entre médecine traditionnelle et moderne,
- le renforcement du secteur de la santé.

Au cours des années de collaboration, les deux pays ont toujours attaché une grande importance au secteur de la santé qui a été soutenu par plusieurs projets. Afin d'accroître l'efficacité des interventions, la coopération luxembourgeoise procède, de concert avec la partie lao, à une assistance plus programmatique. Elle renonce dès lors, en principe, à l'exécution de projets isolés.

Dans un esprit de coordination et d'harmonisation, le programme soutenu par la coopération luxembourgeoise contribuera le cas échéant à un appui sectoriel (SWAP), avec pour objectif le renforcement des institutions concernées et des ressources humaines y relatives.

Les deux parties s'engagent de même à contribuer au développement d'un système de santé cohérent qui réponde à la fois aux besoins et aux possibilités de la RDP Lao. Cette coopération s'inscrit dans la suite logique des travaux déjà entamés ensemble avec l'Organisation Mondiale de la Santé et d'autres donateurs. La santé reproductive, et plus particulièrement celle des mères et des enfants, sera également appuyée. Les deux parties conviennent en outre de continuer à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale.

3.2. L'éducation, la formation professionnelle et le renforcement des ressources humaines.

Afin de promouvoir et de renforcer la qualité de l'enseignement technique et professionnel, les priorités suivantes ont été fixées :

- le maintien, le développement et le renforcement du curriculum des matières enseignées,
- la formation des compétences de base et le renforcement de la formation des formateurs,
- le renforcement des activités régionales,
- le renforcement institutionnel,
- le soutien à la production et la publication des documents didactiques et la diffusion du programme des cours,
- le soutien à la participation des formations nationales et régionales,
- le renforcement des compétences des enseignants des matières scientifiques, techniques et professionnelles, ainsi que, spécifiquement, des responsables et des cadres administratifs à tous les niveaux institutionnels.

Les deux pays conviennent de développer davantage la coopération dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne la formation et l'insertion professionnelle.

Les deux parties soulignent l'importance de procéder de manière coordonnée et stratégique afin d'utiliser les fonds disponibles de la manière la plus efficace. Ceci vaut surtout pour le développement de curricula, mais aussi pour le développement des infrastructures.

Dans un esprit de coordination et d'harmonisation, le programme soutenu par la coopération luxembourgeoise contribuera à un appui sectoriel (SWAP), avec pour objectif le renforcement des institutions concernées et des ressources humaines y relatives.

Les deux parties conviennent par ailleurs de coopérer en matière de renforcement des ressources humaines dans les domaines bancaire et financier, du tourisme, de la bonne gouvernance et de la réforme administrative.

Les deux parties conviennent de recourir de manière plus systématique aux instruments de micro-finance, comme appui complémentaire aux activités plus traditionnelles de coopération.

3.3. Le développement local et la bonne gouvernance locale

Le développement rural est l'élément central de la stratégie nationale pour la croissance et l'éradication de la pauvreté (NGPES), compte tenu de l'importance du secteur rural au Laos. En effet plus de 600.000 foyers vivent de l'agriculture, dont 500.000 pour lesquels cette activité est la seule source de subsistance. La première priorité de nombreux paysans, notamment dans les régions les plus pauvres, est de sécuriser leur production de riz pour leur autoconsommation.

Deux grands principes guident les autorités laotiennes pour le développement de ce secteur : d'une part, l'accès aux infrastructures et services de base essentiels pour le développement et, d'autre part, une mise en œuvre comprise, acceptée et développée au niveau du district. Cette déconcentration d'intervention ne peut être efficace que dans la mesure où la sécurité alimentaire est assurée.

L'approche proposée par la NGPES pour le développement du secteur rural est modulable pour tenir compte des particularités de chaque région. Sept thèmes prioritaires sont retenus par le gouvernement :

- une approche participative pour la mise en œuvre des programmes et projets de développement,
- l'extension d'une agriculture plus moderne dans les basses terres, plus propices au développement d'une agriculture tournée vers l'exportation,
- le développement d'une agriculture de montagne qui doit prendre en compte la protection de l'environnement,
- la stabilisation de l'agriculture « itinérante »,
- l'accroissement de l'irrigation,
- le développement des ressources humaines au niveau national et provincial,
- Un environnement économique porteur.

Les deux parties conviennent de coopérer dans les secteurs du développement local et de la bonne gouvernance locale d'une manière intégrée, en attachant une importance particulière à l'amélioration des soins de santé, à l'éducation de base, à l'agriculture et au développement d'infrastructures de base tout en renforçant la gouvernance locale.

Les deux parties appuient en particulier le processus de décentralisation en cours en RDP Lao en encourageant la participation active des bénéficiaires ainsi que celle des autorités locales dans le but de renforcer les capacités locales de manière durable en utilisant le cadre légal de la RDP Lao.

Les deux parties conviennent d'appuyer par des moyens adéquats la substitution de la culture du pavot par des cultures vivrières légales.

3.4. Les projets pilotes

Afin d'exploiter au maximum les avantages liés à la flexibilité de la coopération luxembourgeoise, il est convenu de continuer à favoriser des projets pilotes à caractère innovateur et ayant un fort potentiel de développement. Ces projets pourront revêtir une forte composante « recherche » en collaboration avec des universités ou autres instituts spécialisés.

4. LA CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE

En raison de la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté et afin de maximiser l'impact des actions de la coopération luxembourgeoise, il est convenu de concentrer les efforts de coopération sur les provinces et les districts les plus pauvres de la RDP Lao.

CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE SUR LES REGIONS LES PLUS PAUVRES

- Nord et Centre: les provinces de Vientiane, Borikhamxay et Khammouane
- Les 47 districts les plus pauvres identifiés dans la NGPES

5. LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

Les deux parties conviennent d'intégrer les thématiques transversales suivantes dans les programmes de coopération:

◆ **Genre**

Les deux parties prêteront une attention particulière à la dimension du « genre » en veillant à garantir la participation directe et effective des femmes à la conception et à la mise en œuvre des projets et programmes ainsi que la répartition équitable entre hommes et femmes de la valeur ajoutée (qu'elle soit économique ou sociale) produite par les projets et programmes.

◆ **Environnement**

Les deux parties s'engagent à promouvoir un développement durable en prenant en compte les problèmes environnementaux. Cette orientation pourra se traduire notamment par :

- la promotion de technologies écologiques adaptées, en particulier des énergies alternatives et renouvelables (solaire, éolienne, bio gaz) ;
- des mesures visant à la protection et à la restauration des écosystèmes dans le secteur du développement rural et de la pêche.

◆ **Bonne gouvernance, démocratie participative, décentralisation et citoyenneté**

En partenariat avec leurs partenaires multilatéraux et la société civile, les deux parties s'engagent à promouvoir au cours de l'identification et de l'exécution de projets et programmes :

- l'information et la participation aux prises de décisions des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les minorités ethniques;
- le processus de décentralisation au RDP Lao, notamment à travers le renforcement des capacités locales et
- les dynamiques sociales et culturelles.

Les parties conviennent encore de rendre le volet « Bonne gouvernance, démocratie participative, décentralisation et citoyenneté » opérationnel ainsi que cela est indiqué ci-avant sub. 3.2 et 3.3.

6. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les relations de coopération entre le Luxembourg et le RDP Lao sont régies par les accords suivants:

- l'**Accord général de coopération** entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Démocratique Populaire Lao, signé à Vientiane le 12 février 2000 ;
- le **PIC** en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme ;
- les **Protocoles d'Accord** relatifs à l'exécution des projets financés.

Le PIC est mis en œuvre et évalué conjointement par les gouvernements luxembourgeois et RDP Lao à travers les entités gouvernementales et administratives chargées de la Coopération au Développement. Il s'agit plus particulièrement:

- pour le Luxembourg, du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, à travers la Direction de la Coopération au Développement et son Bureau de Coopération à Hanoi ;
- pour la RDP Lao, du Ministère des Affaires étrangères, à travers la Direction du Département de Coopération Internationale. (DCI).

Ces services sont chargés de la coordination et du suivi du PIC et s'appuient, pour sa mise en œuvre sur les services administratifs et techniques compétents, ainsi que sur l'expertise des organisations internationales et non-gouvernementales œuvrant pour le développement de la RDP Lao.

7. LES MODES ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PIC

7.1. Engagements des deux Gouvernements

Conformément à l'Accord Général de Coopération et aux Protocoles d'Accord relatifs aux projets et programmes, les Gouvernements luxembourgeois et lao s'engagent à fournir les moyens institutionnels, humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des programmes et projets du PIC. Le Gouvernement de la RDP Lao s'engage en particulier à assurer la durabilité des investissements réalisés dans le cadre de la coopération entre les deux pays.

7.2. Les modes et instruments d'intervention

Le souci d'une relation de partenariat assurant l'appropriation de l'aide fournie par la population et les institutions visées préside à la mise en œuvre de la coopération.

La coopération entre le Luxembourg et la RDP Lao revêt l'une des formes suivantes ou leur combinaison:

Coopération Bilatérale

La coopération bilatérale constitue la principale modalité d'intervention de ce PIC et peut être mise en œuvre par différents vecteurs :

- Collaboration directe entre la Coopération luxembourgeoise et les autorités lao compétentes;
- Appui, par l'intermédiaire du Bureau de la Coopération au Développement à Hanoi, à des micro-projets élaborés ou mis en œuvre par des organisations de base lao et
- Assistance technique à la mise en œuvre de la coopération

Les projets bilatéraux sont généralement exécutés par l'agence d'exécution Lux-Development S.A.

Coopération trilatérale

Les deux parties reconnaissent l'importance et les éventuels opportunités et avantages d'une coopération trilatérale bien structurée.

Coopération Multilatérale

Les deux parties reconnaissent la contribution importante de la coopération multilatérale dans les relations entre le Luxembourg et la RDP Lao ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans le but d'harmoniser les actions menées à bien dans le cadre de la coopération entre les deux parties et de valoriser les opportunités de complémentarité avec les actions bilatérales, le PIC inclura la réalisation de projets multilatéraux, pour un montant indicatif équivalent à 20 % du budget total de ce PIC.

En référence aux priorités sectorielles retenues dans le présent PIC, une collaboration privilégiée sera entretenue avec les agences internationales suivantes, en se basant sur leur programme pluriannuel pour la RDP Lao: PNUD, FENU, OMS, UNICEF, UNFPA et ONUDC.

Coopération Décentralisée

La coopération au niveau des provinces et des districts est encouragée. Les deux parties conviennent d'appuyer le processus de décentralisation en cours au RDP Lao et de consolider le renforcement des pouvoirs locaux. Le Gouvernement de la RDP Lao agira dans le sens d'appuyer et d'encadrer les actions décentralisées.

Coopération avec les Organisations non-gouvernementales

Le Gouvernement luxembourgeois encourage les ONG luxembourgeoises à travailler en RDP Lao et poursuivra sa coopération avec les ONG déjà actives dans le pays. Il leur communiquera le présent PIC et tiendra compte de celui-ci lors de l'instruction des projets et programmes qui lui sont soumis pour financement par ces ONG.

Les deux parties encouragent l'implication de la société civile dans leurs activités de coopération, notamment à travers des ONG de développement nationales et internationales.

Appui budgétaire

Dans le cadre des engagements pris au niveau international par le gouvernement du Luxembourg en matière de coordination et d'harmonisation, celui-ci entend examiner la possibilité de contribuer aux outils développés en RDP Lao en matière d'appui budgétaire, étant entendu qu'il compte surtout s'impliquer au niveau des approches sectorielles (SWAP).

8. PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

8.1. La Programmation

La coopération entre le Luxembourg et la RDP Lao évolue vers une **approche programmatique**. Une telle approche tient compte des leçons tirées de la mise en œuvre du PIC antérieur, elle est pluriannuelle et de nature plus stratégique. Elle permet des interventions à caractère plus structurant. Elle est également de nature à faciliter une démarche multi-sectorielle, intégrée et cohérente et prend en compte les aspects d'harmonisation et de coordination de l'aide. Cette programmation se fait par grands **objectifs sectoriels**, laissant une plus grande flexibilité pour l'identification a posteriori des actions concrètes à mettre en œuvre.

Un **fonds d'étude**, d'une valeur de 175.000,- EUR permet de réaliser des études de faisabilité, d'identification, de suivi et autres. Il est co-géré par le Luxembourg et la RDP Lao, notamment par le MAE lao (DCI) et le Bureau de la Coopération à Hanoi.

8.2. Durée du PIC

La durée du présent PIC est de quatre ans et couvre la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

8.3. Evaluation et suivi du PIC

Le Ministère des Affaires étrangères, à travers la Direction du Département de Coopération Internationale, du côté lao, et le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration (MAE) à travers la Direction de Coopération au Développement et son Bureau de Coopération à Hanoi, du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du suivi du PIC.

Le PIC fait l'objet d'un examen annuel de bilan et de programmation qui peut avoir lieu lors de la réunion de la Commission de Partenariat. La Commission de Partenariat se tient annuellement et alternativement au Luxembourg et au Laos. Cet examen est mené par les deux MAE, en associant les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. En vue de cet examen, un rapport de synthèse est élaboré par la RDP Lao. Des indicateurs de référence seront identifiés à cet effet. Si nécessaire, les deux parties peuvent se rencontrer à tout moment pour faire le point sur la réalisation du PIC et l'adoption des mesures qui s'imposent pour faciliter sa mise en œuvre.

En outre, l'évaluation conjointe du PIC se fera à deux moments:

- à mi-parcours, pour un bilan approfondi et l'adoption éventuelle de mesures de réorientation des actions du PIC;
- à la fin de la période pour un bilan conjoint.

Par ailleurs, les projets et programmes pourront faire l'objet d'évaluations internes ou externes.

9. PLANIFICATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DU PIC

Le Gouvernement luxembourgeois est prêt à mettre à la disposition du présent PIC une enveloppe financière globale d'un montant indicatif de **35.000.000,- EUR** sur **4 années**, ce qui représente un quasi dédoublement de l'appui luxembourgeois par rapport au PIC précédent.

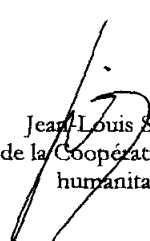
Ce budget permettra de financer toutes les actions prévues par le présent PIC. Sans préjudice du rythme de réalisation de ces actions, il sera engagé et déboursé, sous forme de dons, de manière équilibrée, au cours des 4 années de durée du PIC selon l'échéancier indicatif suivant: 7.100.000,- EUR en 2007, 7.700.000,- EUR en 2008, 9.300.000,- EUR en 2009 et 10.900.000,- EUR en 2010.


Le montant définitif alloué chaque année tiendra compte de la mise en œuvre du PIC et de l'évolution de l'Aide Publique au Développement du Luxembourg.

Vientiane, le 19 septembre 2006.

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Gouvernement de
la République Démocratique Populaire Lao


Jean-Louis Schiltz
Ministre de la Coopération et de l'Action
humanitaire


Soulivong Dalavong
Président du Comité du Plan et de
l'Investissement

Annexe 1

La politique luxembourgeoise de coopération au développement

L'éradication de la pauvreté constitue l'objectif primordial de la coopération luxembourgeoise. Cet objectif est poursuivi dans l'esprit du développement durable, dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux, et dans un contexte thématique qui reflète l'importance que la coopération luxembourgeoise attache au respect des droits de l'homme, de l'état de droit, au processus de démocratisation et à la bonne gouvernance.

L'action de la coopération luxembourgeoise est définie et mise en œuvre en partenariat avec le pays bénéficiaire, dans le but d'une appropriation des projets/programmes et de leurs bénéfices par les populations visées. Elle se caractérise par ailleurs par un souci transversal pour les questions de genre, d'environnement et de bonne gouvernance.

La coopération luxembourgeoise est pleinement engagée dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui constituent les repères prioritaires dans le cadre référentiel international de son action.

D'un point de vue sectoriel, la coopération luxembourgeoise se concentre sur les domaines de l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelles, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, du développement rural intégré et sur l'appui à la microentreprise, notamment par le biais des instruments de microfinance.

D'un point de vue géographique, la coopération luxembourgeoise concentre son action sur un nombre limité de dix pays partenaires privilégiés, dont le Laos.

Depuis l'année 2000 le Luxembourg dédie plus de 0,7% de son RNB à l'aide publique au développement (APD). Dans la déclaration gouvernementale d'août 2004, une APD de 1% du RNB est annoncée pour les années à venir.

La coopération luxembourgeoise souscrit pleinement aux engagements définis lors du Forum à haut niveau sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide internationale, en 2005 à Paris, notamment dans son interaction avec ses partenaires dans l'Union européenne. Cohérence et complémentarité des politiques et des activités de coopération au développement guident les choix d'intervention de la coopération luxembourgeoise.

La coopération luxembourgeoise est mise en œuvre par les voies bilatérales, multilatérales ainsi que par un appui aux activités d'ONG. L'assistance humanitaire du Luxembourg complète sa coopération au développement en ce qu'elle est réalisée dans le cadre plus large de la gestion civile des crises visant la période cruciale entre la fin d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle et la reprise des activités de coopération au développement.